

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
16/05/2014

Dossier complet le
19/05/2014

N° d'enregistrement
F-026-14-C-0051

1. Intitulé du projet

Réhabilitation en 225 000 volts de la ligne à 150 000 volts Breuil-Henri Paul

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RTE, Réseau de transport d'électricité

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BIGI Jean-Michel, directeur du Centre Développement-Ingénierie de Nancy

RCS / SIRET

4 4 4 6 1 9 2 5 8 0 0 5 8 5

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
28° a)	Construction de ligne électrique aérienne à 225 000 volts d'une longueur de 2,4 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction de 2,4 km de ligne aérienne à 225 000 volts, et utilisation du réseau existant pour réhabiliter en 225 000 volts la ligne à 150 000 volts Breuil - Henri Paul dont 4,8 km seront déposés.

4.2 Objectifs du projet

La ligne électrique à 150 000 volts Breuil - Henri Paul d'une longueur de 7,2 km alimente des clients industriels de la zone d'activités du Creusot. Les conducteurs de cette ligne arrivent en fin de vie et doivent être remplacés à l'horizon 2016.

En considérant les aspects techniques, environnementaux et économiques, le projet de construction de 2,4 km de ligne aérienne à 225 000 volts associé à l'installation et au remplacement de conducteurs sur des lignes existantes permet :

- de garantir la sécurité d'alimentation électrique de clients industriels ;
- d'accompagner la demande future en électricité liée au développement des activités industrielles sur le secteur ;
- d'optimiser le réseau de transport de l'électricité ;
- de supprimer avec le nouvel ouvrage construit en technique 225 000 volts, les surplombs et les proximités existants de zones urbanisées .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 10 mois seront séquencés en 3 phases.

La première phase consistera à installer environ 7 pylônes puis à poser 2,4 km de conducteurs 225 000 volts :

- 700 m de la sortie du poste Henri-Paul au pylône n°3 d'une ligne double ternes à 225 000 volts existante,
- 1,7 km du pylône n°8 de la ligne double ternes à 225 000 volts existante au pylône n°13 de la ligne à 150 000 volts existante.

Dans la seconde phase, le remplacement de conducteurs sur 2,4 km de la ligne existante à 150 000 volts Breuil - Henri Paul sera réalisé du pylône n°14 au poste 150 000 volts Breuil.

Dans la troisième phase le déroulage de 1,9 km de conducteurs sur le terna libre de la ligne existante double ternes à 225 000 volts du pylône n°3 au pylône n°8 sera mis en oeuvre,

Après la mise en service de cette ligne électrique reconstituée, 4,8 km et 12 pylônes seront démontés sur la ligne à 150 000 volts du poste Henri-Paul au pylône n°13.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exceptionnellement, il pourra être nécessaire d'accéder à un pylône pour effectuer une réparation en cas d'avarie.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une déclaration d'utilité publique,
puis à une approbation du projet d'ouvrage et à un permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est complété dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Hauteur d'un pylône :	environ 35 m
Emprise au sol d'un pylône :	environ 40 m ²
Distance entre 2 pylônes :	de 300 à 450 m
Nombre de pylônes :	7 à 8

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Implantation de 700 m de
ligne nouvelle sur la commune
d'Ecuisses

Implantation de 1,7 km de
ligne nouvelle sur les
communes du Breuil et de
Torcy.

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 4 ° 30 ' 03 " E Lat. 46 ° 44 ' 48 " N

Point d'arrivée : Long. 4 ° 26 ' 58 " E Lat. 46 ° 47 ' 23 " N

Communes traversées :

5 communes sont concernées pour l'ensemble des travaux :
- Ecuisses, Montchanin, Torcy, Breuil et Creusot.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? DUP lignes existantes 225 kV et 150 kV antérieure à 1977

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La construction du tronçon de 700 m sur la commune d'Ecuisses, à la sortie du poste Henri-Paul est développée sur des sols dont l'usage est consacré au milieu agricole, au canal du Centre, aux infrastructures de transport (RN80 RCEA - RD974).

La construction du tronçon de 1,7 km sur les communes de Breuil et Torcy est développée sur des sols dont l'usage est consacré aux milieux agricole (prairies) et forestier.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU intercommunal de la communauté urbaine Creusot-Montceau approuvé le 12/05/2011 :

Le projet de construction de 2,4 km est développé sur des zones "A" et "N" pour lesquelles le règlement précise que les constructions et installations nécessaires aux services publics sont autorisées.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de réalisation des fondations de pylônes engendreront un surplus de terre et de déblai qui peut être estimé, au total, entre 200 et 300 m ³ . Ces matériaux seront pour partie réutilisés sur place et l'excédent sera conduit en décharge.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement de surface agricole d'environ 350 m ² pour la totalité des 8 nouveaux pylônes, compensée en totalité par le démontage de 12 pylônes) Prélèvement de surface forestière de 4000 m ² et restitution de 13 000 m ² lié au démontage de ligne électrique.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets non dangereux et inertes lié au chantier, traités et évacués par les entreprises en charge des travaux selon la réglementation en vigueur. Par ailleurs RTE est certifié ISO 14001.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement de surface agricole d'environ 350 m ² pour la totalité des 8 nouveaux pylônes, compensée en totalité par le démontage de 12 pylônes) Prélèvement de surface forestière de 4000 m ² et restitution de 13 000 m ² lié au démontage de ligne électrique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant la nature du projet qui consiste à reconstituer une ligne en technique 225 000 volts,
Considérant que cette reconstitution n'intègre qu'une construction de 2,4 km de ligne aérienne à 225 000 volts,
Considérant que cette construction sera réalisée en dehors des zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique, des zones humides, des zones d'intérêt communautaire, des périmètres de monument historique et de protection des eaux,
Considérant que ce projet est une véritable opportunité d'optimisation du réseau électrique,
Il nous semble que ce projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Villers-Lès-Nancy

le, 13 mai 2014

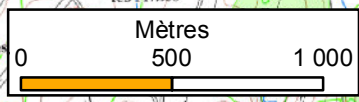
Le Directeur du Centre Développement & Ingénierie

Signature



Jean Michel BIGI

ANNEXE N°2 : Plan de situation au 1 / 25 000



ANNEXE N°3 : photographies et localisations des 2 zones d'implantation

- Tronçon de 700 m à construire sur le secteur du poste Henri-Paul, commune d'Écuisses



04/2014 : point de départ du tronçon de 700 m à construire vu du poste Henri Paul.

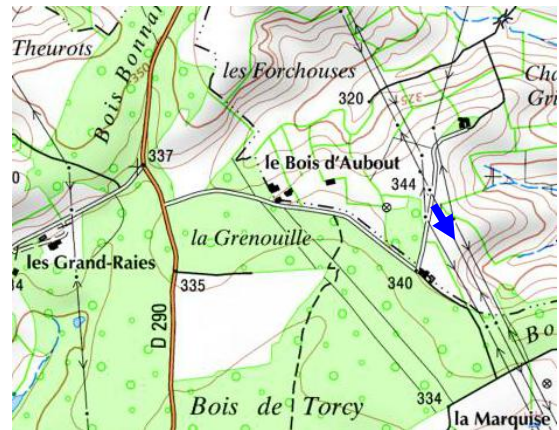


04/2014 : Supports n°95, n°2 et poste Henri-Paul vus de la Route Centre Europe Atlantique.

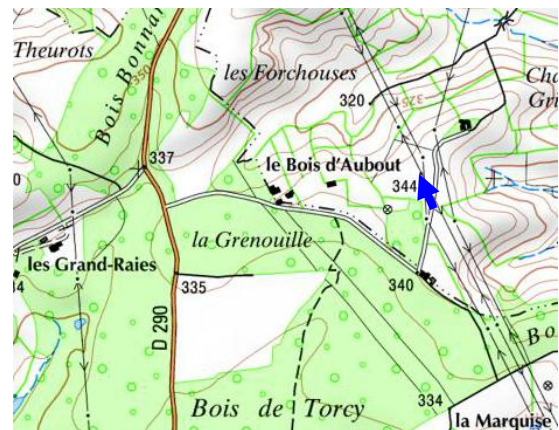


04/2014 : Support double ternes n°3, point d'arrivée du tronçon de 700 m à construire.

➤ Tronçon de 1,7 km à construire sur le secteur Breuil-Torcy



11/2013 : Support double ternes n°8, départ du tronçon de 1,7 km à construire, commune du Breuil.



04/2014 : Couloir de ligne vu du pied du support n°9 de la ligne 225 kV existante, commune du Breuil.



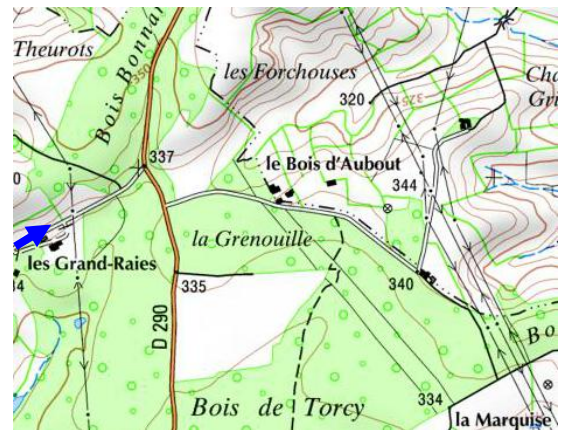
04/2014 : Secteur d'implantation du nouveau tronçon, commune de Torcy et du Breuil.



04/2014 : secteur de la route départementale n° 290, commune de Torcy.



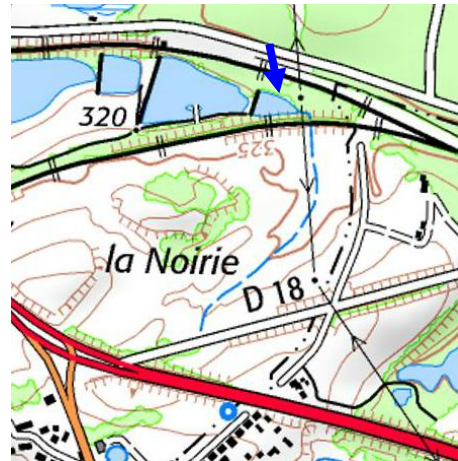
04/2014 : Support n°13, point d'arrivée du tronçon de 1,7 km commune de Torcy.



ANNEXE N°3 : photographies et localisations du tronçon de 4,8 km à déposer (demande de complément CGEDD du 16/05/2014)



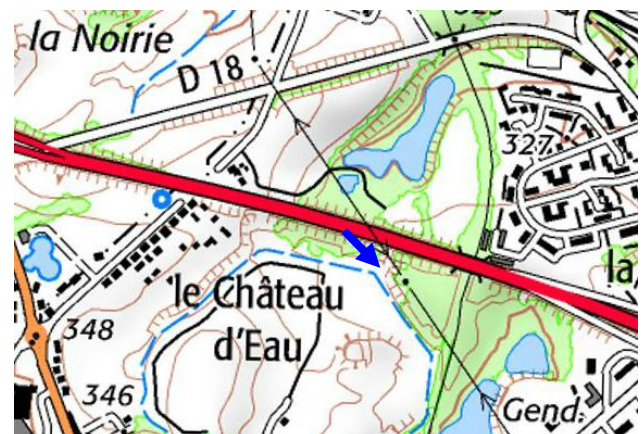
07/2013 : Support n°11 et 10, commune de Torcy.



07/2013 : Support n°10, commune de Torcy.

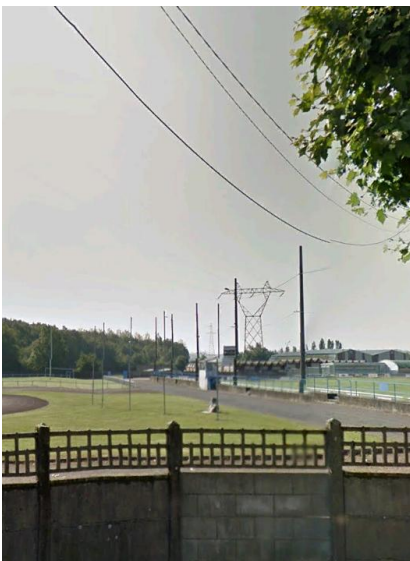


07/2013 : Support n°9, commune de Montchanin.





07/2013 : Support n°8, commune de Montchanin.

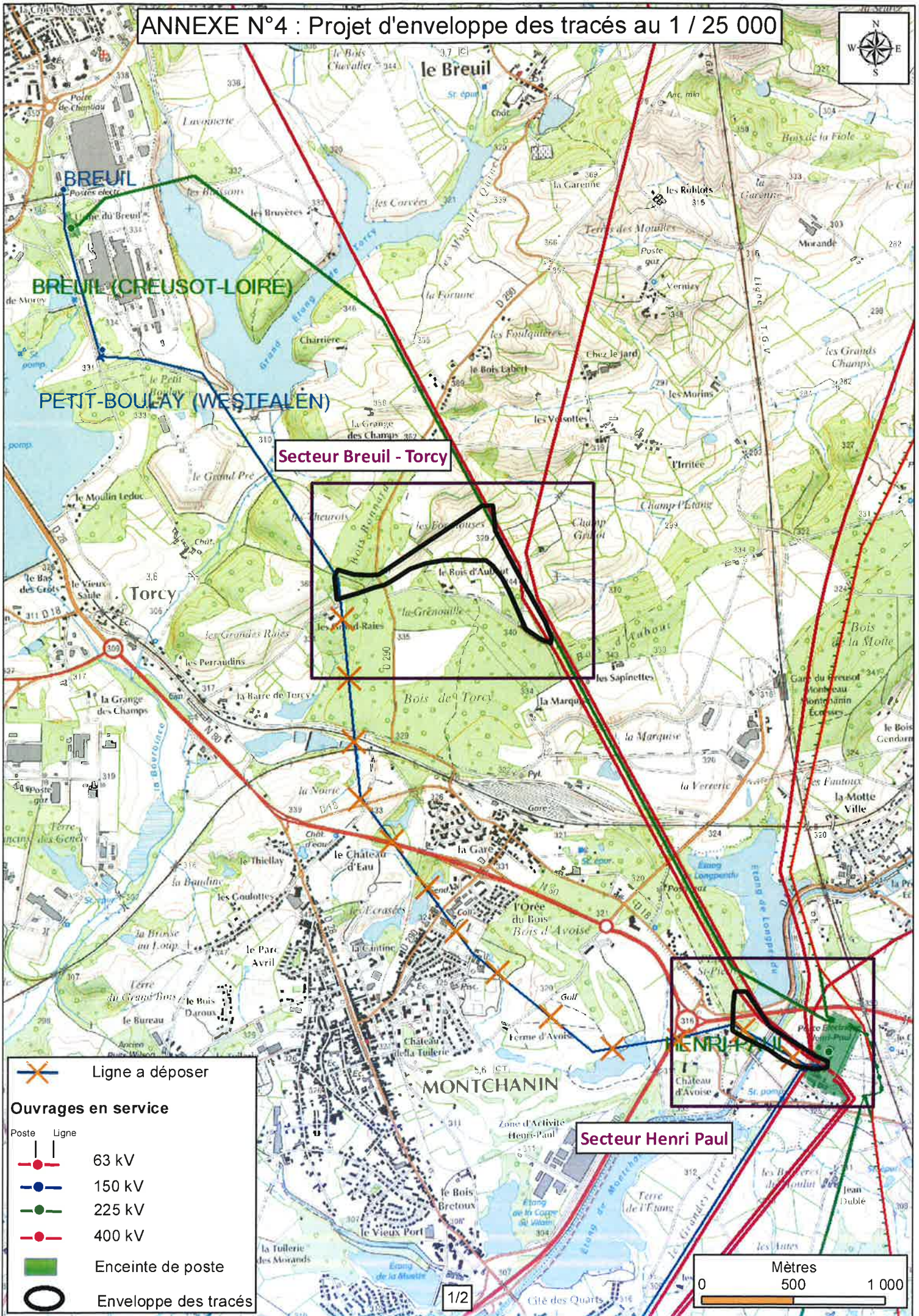


07/2013 : Support n°7, commune de Montchanin.



04/2014 : Support n°4 commune de Montchanin, et n°3 commune d'Euisses

ANNEXE N°4 : Projet d'enveloppe des tracés au 1 / 25 000



Secteur Breuil - Torcy

Secteur Henri Paul

Ligne à déposer
Ouvrages en service
 Poste | Ligne
 63 kV
 150 kV
 225 kV
 400 kV
 Enceinte de poste
 Enveloppe des tracés

